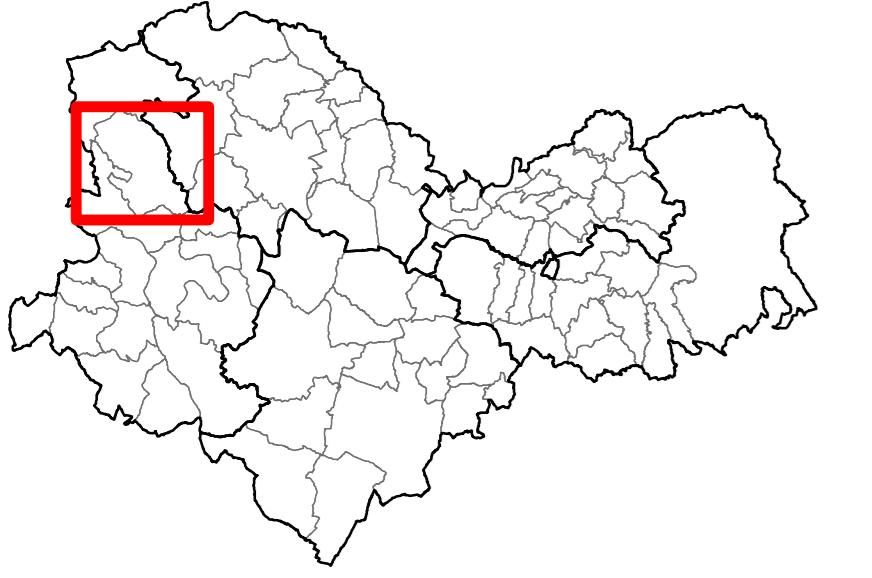


Cauvadol | PLUiH

LACHAPELLE-AUZAC



Code INSEE : 46145

Entité paysagère : Causse de Martel

Armature territoriale : Maillage

Bassin de cohésion territoriale : Souillac

Arrêt	Enquête publique	Approbation
22 avril 2024		



Règlement graphique

LEGENDE

Fond de carte

- Bâti cadastral
- Parcelle cadastral
- Cours d'eau
- Domaine public
- Plan de prévention des risques naturels d'inondation Dordogne (Périmètre extérieur)
- Plan de prévention des risques naturels mésotriques de Rocamadour (périmètre extérieur)
- Périmètre de protection autour des monuments historiques

Zone urbaine

- Ub : Zones urbaines anciennes et patrimoniales à forte densité. Centres-bourg et centres anciens des villages, hameaux anciens denses
- Up : Zones urbaines anciennes et patrimoniales à forte densité
- Ub : Zones urbaines anciennes et/ou polygéniques de moyenne densité. Faubourgs des villes, quartiers et mas de villages, hameaux anciens lâches
- Ux : Zones urbaines résidentielles, pavillonnaires et récentes à faible densité
- Ux : Zones d'activités d'intérêt communautaire. Autres zones d'activités existant à la date d'approbation du PLUiH
- Ult : Zones de loisirs et d'accueil touristique existantes
- Uep : Zones d'activités, d'équipements et de services publics ou d'intérêt collectif existantes

Zone à urbaniser ouverte

- TAU : Zones à urbaniser tendant vers une zone Ub. Greffes sur faubourgs des villes, quartiers et mas de villages, hameaux anciens denses
- TAU : Zones à urbaniser tendant vers une zone U. Nouveaux quartiers autour des villes et villages, secteurs résidentiels pavillonnaires
- TAUx : Nouvelles zones d'activités économiques
- TAUx : Nouvelles zones d'activités de loisirs et d'accueil touristique
- TAUep : Nouvelles zones d'équipements et de services publics ou d'intérêt collectif existantes

Zone à urbaniser fermée

- TAUf : Zones à vocation première d'habitat, présentement fermée. Nouveaux quartiers autour des villes et villages, secteurs résidentiels pavillonnaires
- TAUf : Zones futures d'activités économiques, présentement fermée
- TAUf : Zones d'activités de loisirs et d'accueil touristique fermée
- TAUfep : Nouvelles zones d'équipements et de services publics ou d'intérêt collectif existantes, présentement fermée à l'urbanisation

Zone agricole

- A : Zones à vocation agricole
- Ap : Zones agricole à préserver
- Alt : Zones agricole à vocation de loisirs et d'accueil touristique
- Ast : STECAL en zone agricole. Secteurs de taille et de capacité limitée des zones agricoles

Zone naturelle

- N : Zones à vocation naturelle

- Np : Zones naturelles à préserver

- Nlt : Zones naturelles à vocation de loisirs et d'accueil touristique

- Nltc : Zones naturelles à vocation de loisirs et d'accueil touristique. Campings

- Nst : STECAL en zone naturelle. Secteurs de taille et de capacité limitée des zones naturelles

- Nrc : Zones naurelles d'emprise des carrières actuelles selon le schéma départemental des carrières

- Ner : Zones naturelles définies pour accueillir de la production d'énergie renouvelable

Prescriptions

- Changement de destination
- Petit patrimoine (L151-19)
- Eléments de paysage (L151-23)
- Linéaires commerciaux
- Emplacements réservés
- OAP Sectorielle niv.1
- OAP Sectorielle niv.2
- OAP Dordogne

La présente note vise à informer les lecteurs du plan de zonage sur l'importance des pièces écrites contenues dans les tomes 3 et 4 du dossier. Elles fournissent des informations complémentaires essentielles pour la compréhension et l'application des dispositions réglementaires.

Le Tome 3 contient les documents détaillant :

- Les règlements de zones
- Changements des destinations
- Petit patrimoine
- Emplacements réservés
- STICAI

Le Tome 4 contient les documents détaillant :

- OAP sectorielles niv. 1 et 2
- OAP Trame Verte et Bleue
- OAP Dordogne
- OAP Patrimoine

Le Tome 5 contient les plans de servitudes d'utilité publique :

- AC1 : Protection des monuments historiques
- AC2 : Sites inscrits et classés
- AC3 : Sites Natura 2000 et sites du Bureau d'environnement
- AC4 : Sites Patrimoniaux Remarquables
- PM1 : Plan de Prévention des Risques Naturels
- TI1 : Portection du domaine public ferroviaire
- T4 et T5 : Servitudes aéronautiques de dégagement et de ballastage

The map displays a complex zoning scheme for the Lachapelle-Auzac area. It uses a variety of colors and patterns to represent different land uses and protected areas. Key features include:

- Agricultural Zones:** Shown in yellow and green, with sub-categories like A (agriculture), Ap (agriculture to preserve), Alt (agriculture for leisure/tourism), and Ast (STECAL in agriculture).
- Natural Zones:** Shown in green, with sub-categories like N (natural), Np (natural to preserve), Nlt (natural for leisure/tourism), Nltc (natural for leisure/tourism camping), Nst (STECAL in natural), and Ner (natural for renewable energy).
- Urban Zones:** Shown in various shades of brown and grey, with sub-categories like Ub, Up, Ub, Ux, Ult, Uep, TAU, TAU, TAUp, TAUx, TAUx, TAUep, and TAUf.
- Planning Prescriptions:** Indicated by specific symbols and colors, such as pink for elements of landscape, blue for linear commercial areas, and various patterns for OAP (Sectorielle niv.1 and niv.2) and OAP Dordogne.
- Protected Areas:** Indicated by red and purple colors, including the Plan de prévention des risques naturels d'inondation Dordogne (Périmètre extérieur) and the Plan de prévention des risques naturels mésotriques de Rocamadour (périmètre extérieur).
- Monuments Historiques:** Indicated by small red squares.

 The map also includes a north arrow and a scale bar at the bottom left indicating distances from 0 to 1500 meters.

Source : Données cadastrales DGFiP Août 2023